



Revue financière

2^e trimestre 2018



10 août, 2018

AVERTISSEMENT

Déclarations prospectives

Certaines déclarations contenues dans cette présentation, incluant celles ayant trait aux résultats et au rendement pour des périodes futures, constituent des déclarations prospectives fondées sur des prévisions actuelles. L'exactitude de telles déclarations est sujette à un certain nombre de risques, d'incertitudes et d'hypothèses pouvant occasionner une différence significative entre les résultats réels et ceux projetés, mais non de façon limitative, l'effet général des conditions économiques, les fluctuations de diverses devises, les fluctuations des prix de vente d'énergie, la capacité de financement de la Société, la concurrence, les changements dans les conditions générales du marché, les réglementations régissant son industrie, la disponibilité et l'augmentation des prix des matières premières, les litiges et autres questions réglementaires liées aux projets en exploitation ou en développement, ainsi que certains autres facteurs énumérés dans les documents déposés par la Société auprès des différentes commissions des valeurs mobilières.

Combiné - Mesure non conforme aux IFRS

Le combiné (« Combiné ») présenté dans cette présentation résulte de la combinaison de l'information financière de Boralex inc. (« Boralex » ou la « Société ») établie selon les normes IFRS et de sa quote-part de celle des Coentreprises (tel que défini à la note 5 des états financiers intermédiaires de Boralex). Les Coentreprises représentent des investissements significatifs de Boralex et bien que les normes IFRS ne permettent pas de consolider leur information financière au sein de celle de Boralex, la Direction considère que le Combiné est une donnée utile pour les investisseurs. Afin d'établir le Combiné, Boralex a d'abord préparé ses états financiers ainsi que ceux des Coentreprises selon les normes IFRS. Ensuite, les postes *Participations dans les Coentreprises*, *Quote-Part des profits des Coentreprises*, *Distributions reçues par les Coentreprises* sont remplacés par la part de Boralex (50%) dans tous les postes aux états financiers des Coentreprises (c'est-à-dire les revenus, les dépenses, l'actif, le passif, etc.). Toute l'information nécessaire pour faire ce calcul se retrouve dans les états financiers de Boralex, plus spécifiquement à la Note 5. *Participation dans les Coentreprises* en ce qui concerne l'information financière des Coentreprises sous IFRS du rapport intermédiaire 2 2018. Nous vous référons aussi à la rubrique *Mesures non conformes aux IFRS* pour de plus amples renseignements. Il est important de noter que la méthode de calcul décrite ici est identique à celle qui était utilisée auparavant pour établir les données identifiées comme *Consolidation Proportionnelle* dans les rapports de gestion précédents.

Autres mesures non conformes aux IFRS

Cette présentation contient certaines mesures financières non conformes aux Normes internationales d'information financière (« IFRS »). La Société utilise les termes « BAIIA », « BAIIA(A) », « marge du BAIIA(A) », « marge brute d'autofinancement », « coefficient d'endettement net », « flux de trésorerie discrétionnaires », « ratio de distribution » et « dividendes versés par action ordinaire » pour évaluer la performance de ses actifs et de ses secteurs d'activités. Pour plus de détails, se référer au rapport de gestion de Boralex.

Général

Les données exprimées en pourcentage sont calculées à partir de montants en milliers de dollars.



Patrick Lemaire

Président et chef de la direction





Faits saillants financiers

T2 2018

- L'apport des sites acquis et mis en service au cours des douze derniers mois a permis de compenser l'effet de conditions climatiques moins favorables sur la production des sites existants, dont les sites éoliens, tant canadiens que français, et les centrales hydroélectriques américaines.
- Boralex consolide sa position de leader de l'industrie avec:
 - la clôture de l'acquisition de Kallista en France.
 - un accord prévoyant l'acquisition des participations d'Invenergy dans cinq parcs éoliens au Québec.
- Ces transactions mèneront à une augmentation immédiate de la puissance installée de 25% et permettront à terme au développement de synergies opérationnelles accrues. Boralex disposera notamment de meilleurs atouts au moment d'établir de nouveaux partenariats et lors de la négociation de contrats d'approvisionnement.
- Émissions récentes de reçus de souscription d'un montant brut de 259 M\$ en combinaison avec la conclusion en juillet d'un financement supplémentaire de 100 M\$ sous forme de dette subordonnée non garantie venant à échéance en 2028.
- Le conseil d'administration a autorisé de façon conditionnelle une nouvelle hausse de 4,8 % du dividende annuel, qui passera ainsi de 0,63 \$ à 0,66 \$ par action. Il s'agirait d'une deuxième augmentation depuis le début de l'exercice et correspondrait à une majoration cumulative de 10 %. Elle entrera en vigueur à la clôture de l'acquisition des participations d'Invenergy.

Chemin de croissance



⁽¹⁾ Cette donnée, ainsi que toutes celles contenues dans le rapport de gestion intermédiaire au 30 juin 2018, tiennent compte de 100 % des filiales de Boralex dans la mesure où la Société en détient le contrôle. De plus, elles tiennent compte de la part de Boralex dans des sociétés dont elle ne détient pas le contrôle et qui sont comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence dans le rapport de gestion intermédiaire au 30 juin 2018, soit 170 MW dans les Coentreprises exploitant les Parcs éoliens de la Seigneurie de Beaupré, au Québec, ce qui représente 50 % de la puissance installée totale de 340 MW. S'y ajouteront 201 MW de cinq parcs éolien au Québec, une fois l'acquisition des participations d'Invenergy dans ces sites sera complétée, soit 201 MW d'une puissance totale de 392 MW.

⁽²⁾ L'entente prévoyant l'acquisition des parts de Invenergy Renewables dans cinq parcs éoliens (« Invenergy ») a été annoncée par communiqué de presse le 20 juin 2018.

⁽³⁾ France 203 MW | Canada 41 MW

⁽⁴⁾ 2018 : Hydro 16 MW | Éolien 114 MW ; 2019 : Hydro 10 MW | Éolien 73 MW

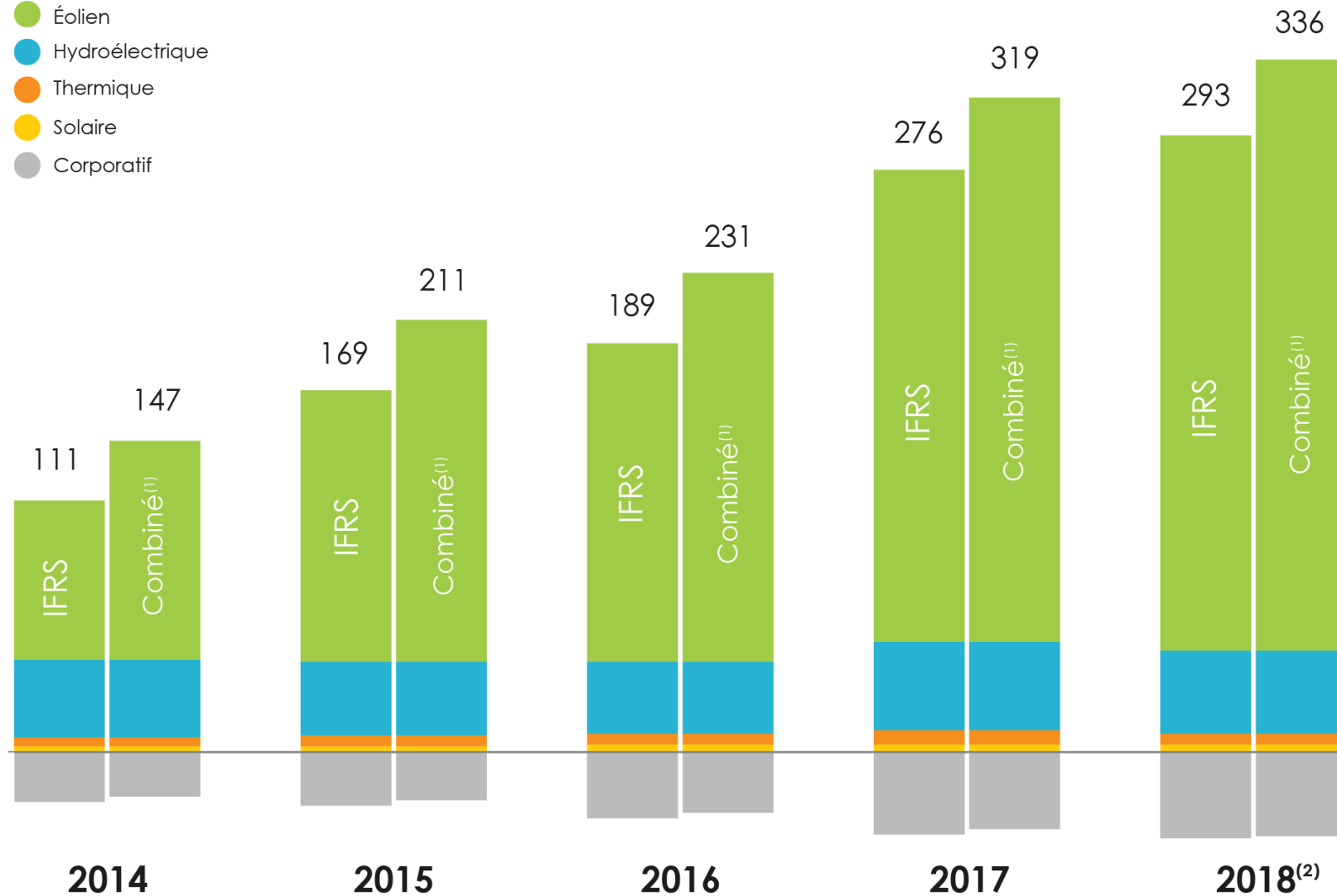
⁽⁵⁾ Projet dont la capacité actuelle est de 10 MW et sera augmentée à 20 MW.

⁽⁶⁾ Projet dont la capacité actuelle est de 18 MW et sera augmentée à 35 MW, avec une durée de contrat majorée de 15 ans par rapport à la date d'échéance initiale de 2020.

Données historiques

BAIIA(A) (en millions de dollars canadiens)

- Éolien
- Hydroélectrique
- Thermique
- Solaire
- Corporatif



⁽¹⁾ Se référer à la rubrique *Mesures non conformes aux IFRS* du rapport intermédiaire 2 2018.

⁽²⁾ Période de 12 mois close le 30 juin 2018.



Jean-François Thibodeau

Vice-président et
chef de la direction financière



Sommaire

T2 2018 - Trimestriel

	IFRS		Combiné ⁽¹⁾	
	2018	2017	2018	2017
(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)				
Production d'électricité (GWh) ⁽²⁾	747	744	881	863
Produits de la vente d'énergie	95	92	110	105
BAIIA(A) ⁽¹⁾	57	57	68	67
Marge BAIIA(A) ⁽¹⁾ (%)	60	62	62	64
Résultat net ⁽³⁾	(28)	(2)	(28)	(2)
Par action (de base et dilué) (\$)	(0,36)	(0,03)	(0,36)	(0,03)
Marge brute d'autofinancement ⁽¹⁾	21	44	26	46

⁽¹⁾ Se référer à la section *Mesure non conformes aux IFRS* du rapport intermédiaire 2 2018.

⁽²⁾ La production en incluant la limitation de puissance de 28 GWh imposée pour le site NRWF, pour laquelle Boralex a été compensée, aurait été de 775 GWh selon IFRS pour la période de trois mois close le 30 juin 2018 (779 GWh pour la période équivalente en 2017) et de 909 GWh sous le Combiné (898 GWh pour la période équivalente en 2017).

⁽³⁾ Attribuable aux actionnaires de Boralex

Sommaire

T2 2018 - Cumulatif

	IFRS		Combiné ⁽¹⁾	
	2018	2017	2018	2017
(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)				
Production d'électricité (GWh) ⁽²⁾	1 802	1 653	2 085	1 926
Produits de la vente d'énergie	247	211	278	240
BAIIA(A) ⁽¹⁾	161	144	182	165
Marge BAIIA(A) ⁽¹⁾ (%)	65	68	66	69
Résultat net ⁽³⁾	(8)	13	(8)	13
Par action (de base et dilué) (\$)	(0,10)	0,18	(0,10)	0,18
Marge brute d'autofinancement ⁽¹⁾	98	102	111	115

⁽¹⁾ Se référer à la section *Mesure non conformes aux IFRS* du rapport intermédiaire 2 2018.

⁽²⁾ La production en incluant la limitation de puissance de 84 GWh imposée pour laquelle Boralex a été compensée pour 70 GWh, aurait été de 1 886 GWh selon IFRS pour la période de six mois close le 30 juin 2018 (1 701 GWh pour la période équivalente en 2017) et de 2 169 GWh sous le Combiné (1 974 GWh pour la période équivalente en 2017).

⁽³⁾ Attribuable aux actionnaires de Boralex

BAIIA(A)⁽¹⁾ sectoriel

T2 2018 - Trimestriel

	IFRS		Combiné ⁽¹⁾	
	2018	2017	2018	2017
(en millions de dollars canadiens)				
Éolien	58	53	68	62
Hydroélectrique	10	15	10	15
Thermique	1	(1)	1	(1)
Solaire	1	1	1	1
	70	68	80	77
Corporatif et éliminations	(13)	(11)	(12)	(10)
BAIIA(A)⁽¹⁾	57	57	68	67

⁽¹⁾ Se référer à la section *Mesure non conformes aux IFRS* du rapport intermédiaire 2 2018.

BAIIA(A)⁽¹⁾ sectoriel

T2 2018 - Cumulatif

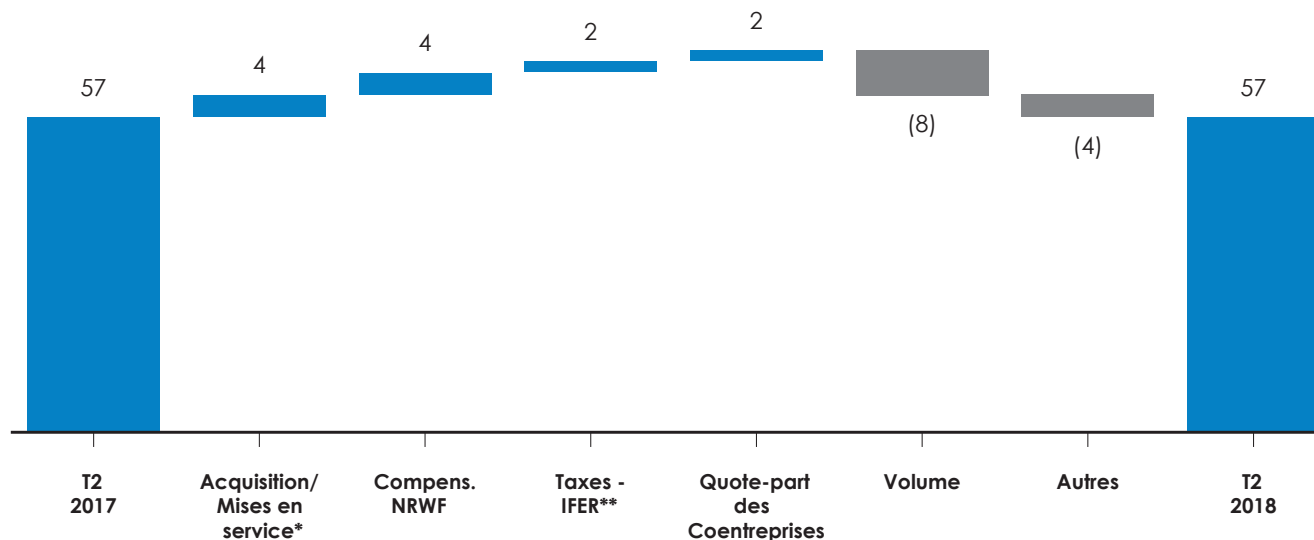
	IFRS		Combiné ⁽¹⁾	
	2018	2017	2018	2017
(en millions de dollars canadiens)				
Éolien	160	130	180	150
Hydroélectrique	20	28	20	28
Thermique	5	5	5	5
Solaire	2	2	2	2
	187	165	207	185
Corporatif et éliminations	(26)	(21)	(25)	(20)
BAIIA(A)⁽¹⁾	161	144	182	165

⁽¹⁾ Se référer à la section *Mesure non conformes aux IFRS* du rapport intermédiaire 2 2018.

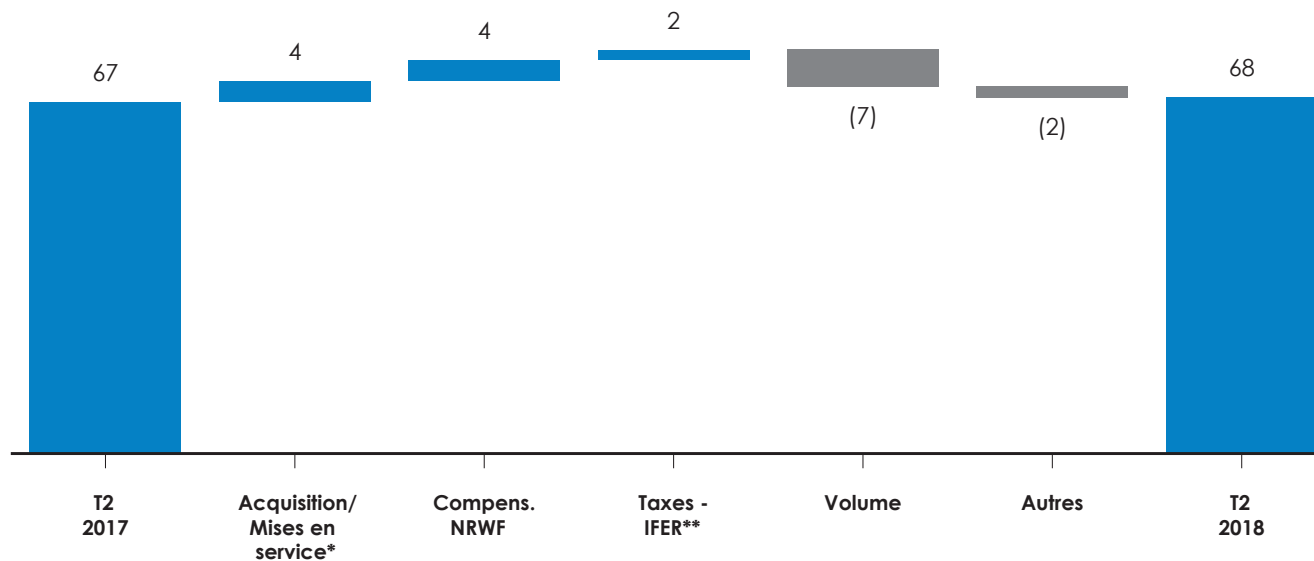
BAIIA(A)⁽¹⁾ – Analyse de variance⁽²⁾

T2 2018 vs 2017 - Trimestriel

IFRS



Combiné⁽¹⁾



⁽¹⁾ Se référer à la section Mesures non conformes aux IFRS du rapport intermédiaire 2 2018.

⁽²⁾ Les montants dans ces graphiques sont exprimés en millions de dollars canadiens.

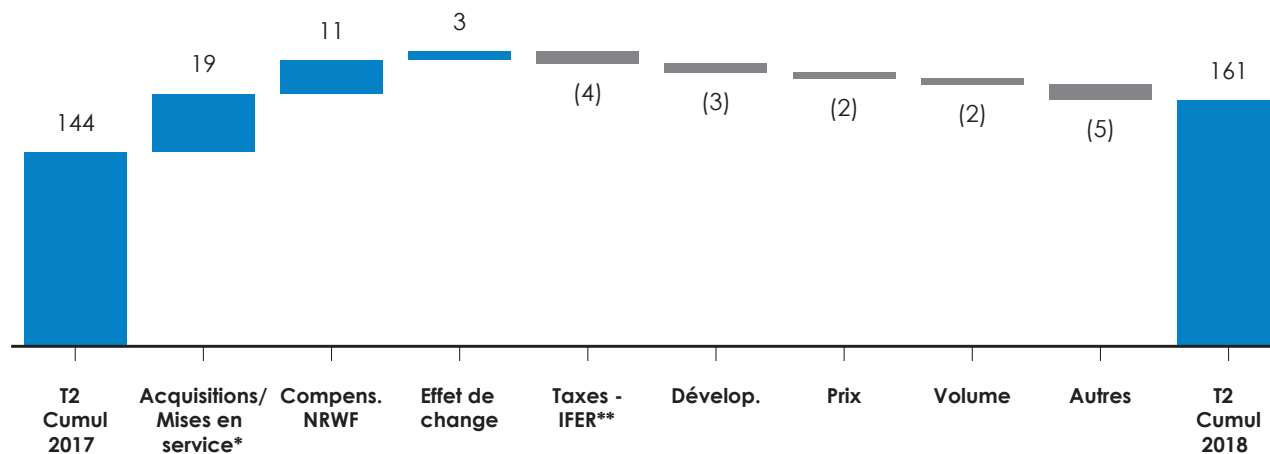
* Mises en service de 87 MW : Voie des Monts, Mont de Bagny, Artois, Chemin de Grès, ainsi que 10 jours du mois de juin 2018 de Kallista.

** Imposition Forfaitaire sur les Entreprises de Réseaux (France).

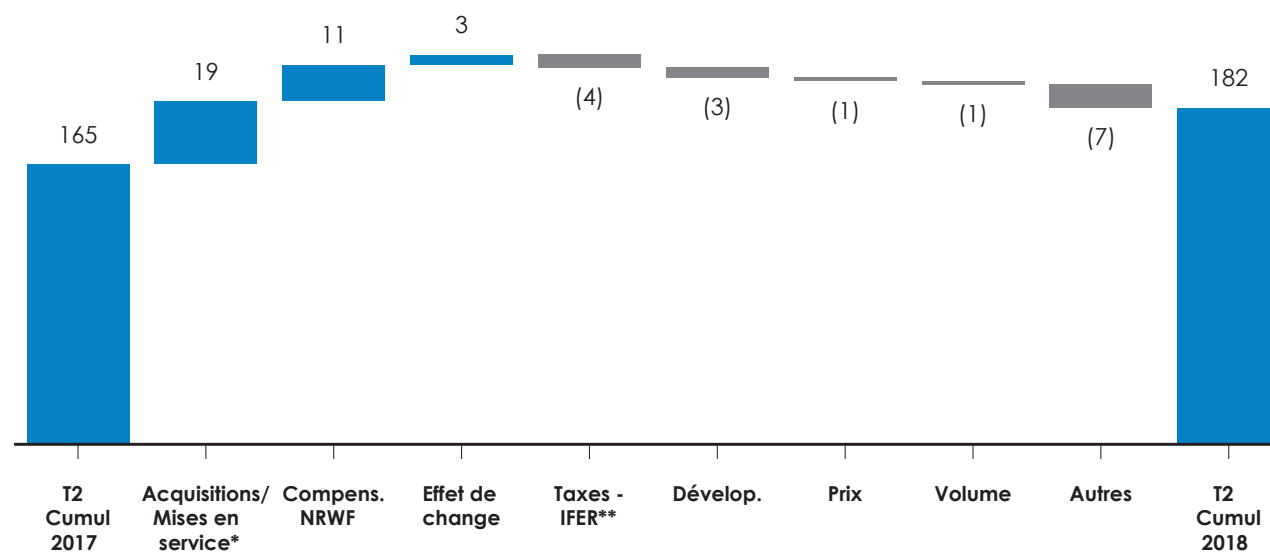
BAIIA(A)⁽¹⁾ – Analyse de variance⁽²⁾

T2 2018 vs 2017 - Cumulatif

IFRS



Combiné⁽¹⁾



⁽¹⁾ Se référer à la section *Mesures non conformes aux IFRS* du rapport intermédiaire 2 2018.

⁽²⁾ Les montants dans ces graphiques sont exprimés en millions de dollars canadiens.

* Mises en service de 91 MW : Plateau de Savernat II, Voie des Monts, Mont de Bagny, Artois, Chemin de Grès, ainsi que 10 jours du mois de juin 2018 de Kallista, et 17 jours du mois de janvier 2018 du site NRWF.

** Imposition Forfaitaire sur les Entreprises de Réseaux (France).

Revue sectorielle T2 2018

Énergie éolienne - Trimestriel

	IFRS		Combiné ⁽¹⁾	
	2018	2017	2018	2017
(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)				
Production d'électricité (GWh) ⁽²⁾	490	488	624	607
Facteur de puissance (%)	20	23	22	24
Produits de la vente d'énergie	73	68	88	81
BAIIA(A) ⁽¹⁾	58	53	68	62
Marge BAIIA(A) ⁽¹⁾ (%)	79	77	77	77

Selon le Combiné :

- Production supérieure de 3 % vs T2 2017 ; 20 % en France et -6 % au Canada.
 - En excluant les mises en service, la production est inférieure de 5 % comparativement à T2 2017.

Sites canadiens
Facteur de puissance de 28 % vs prévu à 29 % vs 29 % à T2 2017.

Sites français
Facteur de puissance de 17 % vs prévu à 24 % vs 18 % à T2 2017 Production : 3 % inférieure excluant l'apport des mises en service (Voie des Monts, Mont de Bagny, Artois et Chemin de Grès) et l'acquisition de Kallista.

- Les mises en service ont eu un impact favorable sur les produits de la vente d'énergie de 6 M\$ et le BAIIA(A) de 4 M\$ respectivement.

⁽¹⁾ Se référer à la section *Mesure non conformes aux IFRS* du rapport intermédiaire 2 2018.

⁽²⁾ La production en incluant la limitation de puissance de 28 GWh imposée pour le site NRWF, pour laquelle Boralex a été compensée aurait été de 518 GWh selon IFRS pour la période de trois mois close le 30 juin 2018 (523 GWh pour la période équivalente en 2017) et de 652 GWh sous le Combiné (642 GWh pour la période équivalente en 2017). Les calculs des facteurs de puissance tiennent compte de cet ajustement.

Revue sectorielle T2 2018

Énergie éolienne - Cumulatif

	IFRS		Combiné ⁽¹⁾	
	2018	2017	2018	2017
(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)				
Production d'électricité (GWh) ⁽²⁾	1 314	1 143	1 597	1 416
Facteur de puissance (%)	28	27	29	29
Produits de la vente d'énergie	198	155	229	184
BAIIA(A) ⁽¹⁾	160	130	180	150
Marge BAIIA(A) ⁽¹⁾ (%)	81	83	79	81

⁽¹⁾ Se référer à la section *Mesure non conformes aux IFRS* du rapport intermédiaire 2 2018.

⁽²⁾ La production en incluant la limitation de puissance de 84 GWh imposée pour le site NRWF, pour laquelle Boralex a été compensée pour 70 GWh, aurait été de 1 398 GWh selon IFRS pour la période de six mois close le 30 juin 2018 (1 191 GWh pour la période équivalente en 2017) et de 1 681 GWh sous le Combiné (1 464 GWh pour la période équivalente en 2017).

Revue sectorielle T2 2018

Énergie hydroélectrique - IFRS et Combiné⁽¹⁾

	Trimestriel		Cumulatif	
	2018	2017	2018	2017
<i>(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)</i>				
Production d'électricité (GWh)	194	231	359	404
Produits de la vente d'énergie	14	19	28	37
BAIIA(A) ⁽¹⁾	10	15	20	28
Marge BAIIA(A) ⁽¹⁾ (%)	70	78	71	78

⁽¹⁾ Se référer à la section *Mesure non conformes aux IFRS* du rapport intermédiaire 2 2018. Il n'y a pas de différence entre IFRS et le Combiné pour ce secteur.

- Production inférieure de 16 % par rapport à T2 2017 et de 8 % versus les moyennes historiques.

Centrales canadiennes	Centrales américaines
5 % supérieure vs T2 2017 3 % inférieure vs moyennes historiques	29 % inférieure vs T2 2017 12 % inférieure vs les moyennes historiques

- À titre de rappel, en décembre 2017, le prix au contrat de la centrale de Hudson Falls (46 MW) a diminué de 80,58 \$US/MWh à 48,27 \$US/MWh ou de 40% (jusqu'en novembre 2025).

Revue sectorielle T2 2018

Corporatif

Trimestriel

	IFRS		Combiné ⁽¹⁾	
	2018	2017	2018	2017
(en millions de dollars canadiens)				
Développement	1	3	2	3
Administration	7	6	7	6
Autres dépenses	5	2	3	1
BAlIA(A) Corporatif⁽¹⁾	13	11	12	10

⁽¹⁾ Se référer à la section *Mesure non conformes aux IFRS* du rapport intermédiaire 2 2018.

Cumulatif

	IFRS		Combiné ⁽¹⁾	
	2018	2017	2018	2017
(en millions de dollars canadiens)				
Développement	6	6	6	6
Administration	14	11	14	11
Autres dépenses	6	4	5	3
BAlIA(A) Corporatif⁽¹⁾	26	21	25	20

⁽¹⁾ Se référer à la section *Mesure non conformes aux IFRS* du rapport intermédiaire 2 2018.

Flux de trésorerie

T2 2018 - Trimestriel

	IFRS	
	2018	2017
(en millions de dollars canadiens)		
Marge brute d'autofinancement ⁽¹⁾	21	44
Variation des éléments hors caisse	31	(6)
Activités d'exploitation	52	38
Activités d'investissement	(162)	(88)
Activités de financement	129	68
Autres	(2)	2
Variation nette de trésorerie	17	20
Trésorerie et équivalents de trésorerie - début de la période	142	93
Trésorerie et équivalents de trésorerie - fin de la période	159	113

⁽¹⁾ Se référer à la section *Mesure non conformes aux IFRS* du rapport intermédiaire 2 2018.

Flux de trésorerie

T2 2018 - Cumulatif

	IFRS	
	2018	2017
(en millions de dollars canadiens)		
Marge brute d'autofinancement ⁽¹⁾	98	102
Variation des éléments hors caisse	64	(10)
Activités d'exploitation	162	92
Activités d'investissement	(247)	(209)
Activités de financement	126	127
Autres	3	3
Variation nette de trésorerie	44	13
Trésorerie et équivalents de trésorerie - début de la période	115	100
Trésorerie et équivalents de trésorerie - fin de la période	159	113

⁽¹⁾ Se référer à la section *Mesure non conformes aux IFRS* du rapport intermédiaire 2 2018.

Situation financière

T2 2018

	IFRS	
	30 juin 2018	31 décembre 2017
(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	159	115
Encaisse affectée	51	35
Total de l'actif	4 374	3 926
Emprunts ⁽¹⁾	3 081	2 642
Débetures convertibles – valeur nominale	144	144
Taux moyen - total des emprunts (%)	3,9	3,8
Capitaux propres attribuables aux actionnaires de Boralex ⁽²⁾	671	685
Valeur aux livres par action (en \$)	8,79	8,98
Coefficient d'endettement net au marché (%) ⁽³⁾	62	56

⁽¹⁾ Incluant les *Emprunts non courants* et la *Part à moins d'un an des emprunts*.

⁽²⁾ Excluant la *Part des actionnaires sans contrôle*.

⁽³⁾ Se référer à la section *Mesure non conformes aux IFRS* du rapport intermédiaire 2 2018.



Annexes

Revue sectorielle - Énergie **thermique**

| 22

Revue sectorielle - Énergie **solaire**

| 23





Revue sectorielle T2 2018

Énergie **thermique** - IFRS et Combiné⁽¹⁾

	Trimestriel		Cumulatif	
	2018	2017	2018	2017
<i>(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)</i>				
Production de vapeur ('000 livres)	164	165	340	337
Production d'électricité (GWh)	57	18	119	95
Produits de la vente d'énergie	7	3	19	16
BAIIA(A) ⁽¹⁾	1	(1)	5	5
Marge BAIIA(A) ⁽¹⁾ (%)	18	(17)	30	32

⁽¹⁾ Se référer à la section *Mesure non conformes aux IFRS* du rapport intermédiaire 2 2018. Il n'y a pas de différence entre IFRS et le Combiné pour ce secteur.



Revue sectorielle T2 2018

Énergie **solaire** - IFRS et Combiné⁽¹⁾

	Trimestriel		Cumulatif	
	2018	2017	2018	2017
(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)				
Production d'électricité (GWh)	6	7	10	11
Facteur de puissance (%)	19	22	15	17
Produits de la vente d'énergie	1	2	2	3
BAIIA(A) ⁽¹⁾	1	1	2	2
Marge BAIIA(A) ⁽¹⁾ (%)	87	80	77	80

⁽¹⁾ Se référer à la section *Mesure non conformes aux IFRS* du rapport intermédiaire 2 2018. Il n'y a pas de différence entre IFRS et le Combiné pour ce secteur.



Période de questions



BORALEX



@BoralexInc
boralex.com

